

L'Abeille

de la Nouvelle-Orléans

Journal Hebdomadaire

Fondée le 1er Septembre 1827

Publiée par le Times-Picayune Publishing Co., au Times-Picayune Building, Square Lafayette, Nouvelle-Orléans, Lnc., Telephone Main 4100.

Enregistre à la Poste de la Nouvelle-Orléans, Lnc., comme matière de deuxième classe, conformément à l'acte du 3 Mars, 1879.

En Louisiane et au Mississipi, par an \$2.50
Pour les Etats-Unis, un an\$3.00
Par mois35c

Pour la Langue Française

On est très ému, dans le monde littéraire, d'une information d'après laquelle la prochaine Conférence internationale en vue du désarmement, qui doit se tenir à Washington, n'admettrait d'autre langue officielle et même effective que l'anglais. Non seulement tous les procès-verbaux et documents faisant foi seraient rédigés en anglais, mais c'est en anglais que tous les orateurs représentant les diverses nations seraient tenus de s'exprimer, et ceux qui l'ignoraient ne seraient admis ni à prendre la parole, ni même à siéger. Que sait? Peut-être leur refuserait-on à la douane le droit de débarquer aux Etats-Unis et seraient-ils reconduits immédiatement sur leur paquebot par la police fédérale, comme indésirables... En tout cas, le "New-York Herald" n'a pas craint d'annoncer le nouveau règlement, et l'on n'a pas encore vu venir de démenti. Cependant, le gouvernement français a été le premier, ou l'un des tout premiers, à accepter l'invitation du gouvernement américain. Certes, il a bien fait de témoigner sa sympathie à nos amis et associés d'outre-Atlantique. Mais se résignerait-il à cette élimination de notre parler? On a peine à le croire.

Le français était depuis bien longtemps la langue diplomatique. Il avait succédé au latin dans cette fonction, qu'il ne devait point, d'ailleurs, quoi qu'on en ait dit parfois, à l'ancienne supériorité de notre puissance politique. La preuve, c'est que ce privilège avait survécu à nos malheurs de 1870, et que le seul texte officiel du traité de Francfort était rédigé en français. Notre langue avait obtenu cette primauté en raison de ses qualités intrinsèques, parce qu'elle est de toutes la plus claire, la plus logique et la plus exacte; parce que, s'il y a eu de très grands poètes en Angleterre et même en Allemagne, la prose française est parfaite, au témoignage d'Oscar Wilde, et vraiment sans rivale dans les littératures modernes.

Ce n'est pas à Louis XV, ni même à Louis XIV, mais à Pascal et à Molière, à Voltaire et à Montesquieu qu'était due cette universalité glorieuse, consacrée par l'usage de la diplomatie. Il serait un peu fort que la victoire coûtât plus cher à notre langue que la défaite. Un premier recul déplorable a été celui du traité de Versailles, rédigé en deux textes, français et anglais, également officiels. Ce sacrifice n'était justifié par rien: notre idiome n'est pas en décadence, celui de nos alliés n'a pas acquis de mérites nouveaux; il n'y avait aucun motif de changer les usages séculaires. Mais enfin, s'il n'était plus seul à l'honneur, du moins le français n'en était-il pas exclu. Cette fois, à Washington, la disgrâce serait complète et le désastre irréparable.

C'est à quoi notre gouvernement ne doit souscrire sous aucun prétexte. Il a la garde des intérêts non seulement matériels, mais moraux, de notre nation. D'ailleurs, tout se tient et l'éviction de la langue nuirait bientôt à la prospérité nationale. La diminution de notre prestige intellectuel et du nombre d'étrangers qui croiraient devoir apprendre le français nous affaiblirait peu à peu sur tous les marchés économiques, et d'abord sur celui de la librairie, qui n'est pas sans importance, même à ce point de vue étroitement positif.

Il est vrai que nos éditeurs ne font pas de grands efforts pour améliorer, ni seulement pour maintenir leur position. Combien croyez-vous, par exemple, qu'un roman marqué sept francs à Paris se vende en Suisse? Au taux actuel du change, il devrait se vendre trois francs suisses, mettons quatre à cause des frais de transport. C'est neuf francs suisses qu'il vous est compté par le libraire helvète, avec l'assentiment de l'éditeur parisien. Or, neuf francs suisses valent près de vingt francs français! Il est vrai que les éditeurs allemands imposent des majorations tout aussi scandaleuses. Mais c'est leur affaire, et la plus élémentaire habileté voudrait qu'on profitât de leur exemple en ne l'imitant point.

Pour en revenir à la menace de Washington, M. Henry Bordeaux a déjà protesté dans l'"Echo de Paris." Une protestation collective de l'Académie française serait tout indiquée et produirait sans doute quelque impression. D'ailleurs, si les hommes de lettres se sentent particulièrement atteints, ce grave péril ne laissera certes pas chez nous le public insensible. Tous les Français ont le culte de leur langue maternelle, même ceux qui, d'aventure, ne la parlent pas toujours avec une irréprochable correction.—P. S.

Les Droits de la France

M. Raoul Péret, président de la Chambre des députés, a prononcé, au concours agricole de Couhé-Vérac, qui était présidé par M. Puis, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, un discours dont voici les principaux passages:

"C'est une absurdité que de prétendre que la France républicaine a des visées impérialistes, qu'elle poursuit des buts de conquête et d'annexion. Elle vivait tranquille, en plein labeur pacifique, avec le souci insuffisant peut-être, d'assurer sa défense, quand elle a été victime de l'agression allemande: jamais elle n'a songé à attaquer qui que ce soit, elle s'est bornée à repousser l'envahisseur. Victorieuse aujourd'hui, au prix des pertes les plus douloureuses, que demande-t-elle? Proclamons-le bien haut: elle réclame la sécurité, rien que sa sécurité, mais la pleine sécurité. Aucun océan ne nous sépare de l'ennemi d'hier dont les frontières sont limitrophes des nôtres, et, à cet égard, notre situation géographique est bien différente de celle de la Grande-Bretagne ou de l'Amérique. Avec la Belgique, nous sommes exposés au premier choc. Alors, qui peut, de bonne foi, trouver mauvais que nous exigions le maximum de garanties afin de réduire au minimum les risques d'une autre guerre dont nous repoussons l'idée avec toute l'horreur des souvenirs de la dernière tuerie?"

"Le désarmement de l'Allemagne ne doit pas seulement consister dans la destruction du matériel ancien; il convient d'exercer sur ses fabrications un contrôle permanent qui ne lui permette pas de forger des armes nouvelles, et nous apercevons trop clairement dans la Haute-Silésie un immense foyer de production guerrière pour ne pas nous opposer à ce qu'elle soit en totalité attribuée à l'Allemagne."

"La politique suivie en Orient n'est pas commandée par le goût des expéditions lointaines ni par une pensée de domination, mais nous ferions preuve d'une imprévoyance coupable si nous ne cherchions pas à maintenir là-bas notre influence dont l'abandon serait interprété comme un aveu de faiblesse et à grouper à l'Est de l'Empire germanique un noyau de petites nations loyalement attachées à la France et qui s'opposeraient avec elle à toute nouvelle entreprise de la guerre européenne."

"Réparations! Qui oserait nier nos droits à ce point de vue? Nombreux sont ceux qui persistent à penser que la France aurait dû avoir vis-à-vis du vain-

cu de 1918 la même attitude que le vainqueur avait prise vis-à-vis d'elle en 1871 et que, vraiment, les Alliés ont montré une bienveillance excessive en tolérant si longtemps les doléances du débiteur et la discussion de sa capacité de paiement. A tout le moins nous concéderait-on que, faute de paiement aux échéances, les sanctions édictées par l'accord de Paris devront automatiquement s'appliquer. Il est remarquable que plus nous sommes conciliants, plus l'Allemagne est arrogante."

"Une certaine inquiétude, mêlée d'irritation, se manifeste dans tous les milieux quand on constate les obstacles que rencontre l'application du traité de Versailles. La paix est acquise, c'est un fait; mais l'acte solennel qui la consacre ne s'exécute qu'au prix des pires difficultés."

"Une nation de proie comme l'Allemagne est un danger permanent pour ses voisins les plus proches, et nous devons dire, en modifiant la vieille formule: pour conserver la paix, il s'agit moins de préparer la guerre que d'empêcher l'ennemi d'hier de la préparer. Il est, au surplus, assez naturel que celui-ci emploie ses ressources à payer les indemnités qu'il doit aux victimes de son crime, non à refaire une armée et des canons. Et ce langage-là, tous les peuples le comprendront, s'il est tenu avec fermeté et aussi avec persévérance. Il a été entendu de la grande République américaine dont l'amitié pour la France se manifeste chaque jour plus forte et plus confiante, il est celui du Parlement français, il est celui du pays tout entier, qui veut la paix garantie, durable, définitive."—Courrier des Etats-Unis.

"LE KENTUCKY"

Il se trouve dans le port de la Nouvelle-Orléans en ce moment une des belles unités de la Compagnie Générale Transatlantique que l'on vient d'ajouter au service Havre-Nouvelle-Orléans. Le Kentucky, quoique faisant partie du type de navires connu sous le nom de "cargo," est admirablement aménagé pour le transport des passagers. On a installé à bord de grandes et spacieuses cabines possédant tout le confort auquel on peut avoir droit sur mer et dans lesquelles le voyageur peut faire la traversée aussi agréablement que possible. Sous ce rapport comme sous tant d'autres, ceux qui prennent passage à bord du "Kentucky" n'ont rien à envier aux passagers des grands paquebots de la ligne de New-York. La durée du voyage du Havre à la Nouvelle-Orléans est plus considérable que celle de la traversée de New-York, mais la mer dans les parages que l'on fréquente en se rendant à la Nouvelle-Orléans est infiniment plus clémente qu'elle ne l'est sur la route du nord, et le parcours que l'on fait dans des conditions fort agréables ne pèse à personne. Le service et la table sont soignés tout particulièrement sur ce beau navire, que l'on peut recommander à tous ceux qui veulent se rendre en France ou en revenir sans avoir à subir les inconvénients d'un transbordement à New-York. Le "Kentucky" est commandé par le capitaine Menestrel, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré à titre militaire, un ardent patriote, et ce qui ne nuit rien à l'emploi d'un loup de mer: un homme de grand charme et de haute culture. Ceux qui prendront passage à bord du "Kentucky" s'en rendront compte.

M. MILLERAND REÇOIT L'AMERICAN LEGION

Paris.—Le Président Millerand a reçu à Rambouillet les délégués de l'American Legion en visite en France. Cette réception a été une cérémonie d'adieu, les Légionnaires partant pour la Belgique.

En quelques mots, M. Millerand exprima l'admiration et la reconnaissance de la France pour les Etats-Unis et l'espérance de voir l'Amérique coopérer à rétablir la paix du monde.

LE PROBLEME FINANCIER

DE LA FRANCE COMPORTE UNE SOLUTION PRATIQUE

Paris.—Au cours d'un dîner d'hommes d'affaires, M. François-Marsal a récemment exposé le problème financier de la France. Le Trésor, a-t-il affirmé, paie en ce moment environ 54 milliards par an; les ressources budgétaires sont à peu près de 20 milliards. Différence: 34 milliards. Dans le chiffre total sont compris, il est vrai, 16 milliards de dépenses recouvrables; il n'en reste pas moins un déficit de 18 milliards.

Ces 18 milliards par an, il faut les payer quoi qu'il arrive; que l'Allemagne paie ou ne paie pas. "Il est impossible, conclut M. François-Marsal, de demeurer en cette situation critique."

Et il continue en observant que les remèdes qui ont été préconisés jusqu'à ce jour consistent en une augmentation d'impôts. Or, "on ne saurait aggraver le montant des impôts actuels sans faire courir un très grand danger au pays," et sans risquer de tarir son activité économique." Et ce serait d'autre part "la pire des aventures" que d'emprunter de nouveau des billets à la Banque de France.

Que faire alors? M. François-Marsal ne voit que deux moyens de résoudre le problème, et il les énonce ainsi:

"1. Ramener l'Etat à son véritable rôle et à son rôle seulement; cesser de faire de l'Etat un organisme commercial et industriel qui achète, transporte, transforme ou vend pour le plus grand dommage du contribuable;

"2. Même réduit à son droit strict, l'Etat doit proportionner ses dépenses à ses ressources. Ceci entraîne en particulier de larges dérogations à la loi de 8 heures, notamment en ce qui concerne l'industrie des chemins de fer. Ceci entraîne également la nécessité d'assurer le désarmement réel de l'Allemagne, car sinon la crainte d'une nouvelle agression nous obligerait à des dépenses d'armement qui ne tarderaient pas à nous mener à la ruine économique."

L'éminent financier ajoute qu'il est nécessaire que le pays et les Alliés sachent que la France ne peut plus tolérer de l'Allemagne aucun manquement à ses obligations.

UNE HORRIBLE TRAGÉDIE EN CALIFORNIE

Le nommé Charles Hoffer était, il y a quelques mois, sorti de la prison de Folsom, où il avait été envoyé pour avoir, à Sonoma, attaqué une jeune fille. Condamné à cinq ans de pénitencier, il n'avait pas terminé sa peine, ayant bénéficié de la libération conditionnelle. Une fois en liberté, il alla s'installer à Petaluma. Là il fit la connaissance d'une fillette de 14 ans, Evelyn Grant, qu'il désirait follement. Comme il ne pouvait arriver à ses fins, Charles Hoffer perdit la tête. Lundi matin, à la première heure, il l'introduisit dans la maison habitée par la famille Grant et là se livra, pendant que tout le monde dormait tranquillement, à un véritable massacre. Il tua Evelyn Grant, et dans son sadisme effréné, il alla jusqu'à mutiler le corps de sa victime. Il tenta aussi de tuer la sœur cadette d'Evelyn, ainsi que le père des deux fillettes et leur grand-mère. Tous ces pauvres gens sont grièvement blessés. Puis, ce massacre terminé, le monstre se fit sauter la cervelle.

La mère d'Evelyn Grant se trouvait en visite chez son frère, à San Francisco, et a ainsi échappé à une mort certaine. Mais quelle douleur fut la sienne quand elle apprit le massacre de toute sa famille!

Charles Hoffer avait tenté, il y a quelques jours, de violer la malheureuse Evelyn Grant; il devait comparaître le matin même devant le juge pour répondre à l'interrogatoire de ce magistrat.